

CAHIER DES CHARGES POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

Ce document a pour objectif de vous aider lors de la rédaction d'un cahier des charges pour passer commande d'une analyse des risques routiers encourus par vos salariés auprès d'un organisme conseil.

La portée la plus large de cette démarche est atteinte lorsqu'elle a permis à l'entreprise de comprendre comment et pourquoi ses salariés peuvent être exposés à des risques.

La pertinence et l'efficacité des mesures de prévention dépendent de la qualité de l'analyse des risques menés.

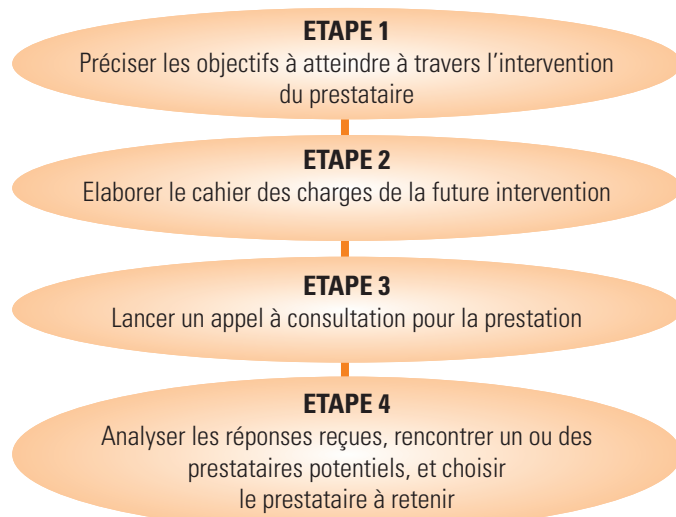
Par ailleurs, l'article L 4121-2 du Code du Travail oblige les chefs d'établissement à, notamment, "éviter les risques" et "évaluer ceux qui ne peuvent pas être évités."

Pour permettre aux prestataires de services de répondre au mieux à vos besoins, le cahier des charges constitue la phase primordiale pour consulter les différents prestataires. Il vous permet également de faire le point en interne sur la finalité et les objectifs que vous souhaitez obtenir en recourant à ces prestataires.

Respecter cette obligation réclame la mise en place par l'entreprise d'une démarche visant à repérer et analyser les éléments constitutifs de la problématique des risques professionnels encourus par les salariés.

UN CAHIER DES CHARGES...

Vous êtes convaincu qu'il faut agir sur le risque lié à la circulation routière et vous envisagez de faire appel à un prestataire extérieur. La recherche d'un prestataire potentiel comporte plusieurs étapes :



Département
des Risques
Professionnels

80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex

Tél. : 05 56 11 64 36
05 56 11 68 58

Fax. : 05 57 57 70 04

documentation.prevention
@carsat-aquitaine.fr

www.carsat-aquitaine.fr

DÉMARCHE

1. Contexte de la demande

- Présentation de l'entreprise : type, effectif, produits, marchés,
- Implantation géographique : nombre et localisation des établissements (si plusieurs sites sont concernés),
- Secteurs d'activités de l'entreprise,
- Son parc automobile et le personnel affecté à la conduite,
- Personne responsable du projet,
- Interlocuteur du prestataire,
- L'origine de la demande et l'historique des actions déjà réalisées en matière de prévention du risque routier : types d'actions, acteurs ou prestataires, résultats obtenus...

2. Objectifs à atteindre

Il faut préciser, en termes de résultats attendus, l'objectif visé. Différents outils d'analyse sont proposés aux entreprises, ils permettent une compréhension plus ou moins approfondie des mécanismes pouvant conduire à des dommages corporels.

On peut distinguer plusieurs niveaux d'objectifs possibles :

- **Réaliser une étude** sur un champ donné de l'entreprise (gestion du parc automobile, gestion des déplacements), en l'interrogeant sur les enjeux de son organisation pour apporter une information sur l'état du système et éclairer l'entreprise sur les voies d'actions envisageables pour l'améliorer.
- **Etablir un audit** pour rechercher et identifier des écarts entre un modèle de référence et l'activité observée.
- **Etablir un diagnostic** pour permettre à l'entreprise de comprendre pourquoi elle se trouve dans la situation analysée, notamment en recherchant des réponses, le plus en amont possible, dans l'organisation de l'activité. Le diagnostic comprend la validation, par les différents acteurs concernés, des informations fondant les hypothèses explicatives.

On distingue différentes phases dans un diagnostic :

- **un état des lieux des déplacements routiers** : recenser tout ce qui dans l'activité de l'entreprise (y compris les fonctions) est susceptible de générer des déplacements pour mission, et interroger les salariés pour mieux connaître leur trajet domicile/travail,
- **une analyse des accidents de mission et de trajet** : analyse des accidents sur plusieurs années (constat amiable, enquête AT, presque accidents, incidence économique,...),

- **une analyse des conditions réelles de conduite** : tâches réelles de conduite, conditions réelles des déplacements trajet, contraintes de temps,

- **une analyse de la gestion des déplacements** : organisation des déplacements, gestion du parc véhicules, gestion du personnel de conduite, pratique de l'analyse des accidents, organisation de la circulation aux abords de l'entreprise.

- **Elaborer des mesures concrètes** de prévention à mettre en œuvre en agissant sur les véhicules, l'organisation, les conducteurs, l'environnement en respectant les principes généraux de prévention (art. L 4121-1 du code du travail).
- **Transfert de compétences** du prestataire de service vers l'entreprise pour que celle-ci soit capable de poursuivre seule la démarche de prévention initiée (réaliser le diagnostic, l'audit,...).

3. Principes généraux souhaités pour l'intervention

Chaque entreprise est caractérisée par un mode de management et un style de rapports sociaux, sous-tendus par des principes et des valeurs. Vous devez expliciter les principes avec lesquels l'intervention du prestataire devra être en cohérence.

Par exemple :

- mise en valeur du rôle de la hiérarchie intermédiaire dans la démarche,
- recherche de transfert de compétences dans l'entreprise,
- latitude d'investigation du prestataire,
- circulation de l'information et communication tout au long de l'intervention du prestataire sur les résultats de la prestation, les actions engagées...

4. Méthodologie et démarches envisagées

Même si vous attendez des réponses des prestataires sur la méthodologie qu'ils comptent développer, vous devez faire part de vos idées sur la démarche qui vous paraît souhaitable et sur les conditions auxquelles elle doit répondre.

Tout en restant disposé à entendre d'autres démarches vous pouvez faire référence à celle préconisée par l'INRS, voir annexe 1, et pour plus d'information se reporter à ED 986.

5. Moyens et outils mis en œuvre

Ce chapitre vous permet de demander au prestataire de préciser les moyens et outils d'investigation qu'il va développer et d'en justifier la pertinence dans le cadre de la prévention du risque routier :

- questionnaire d'enquête auprès du personnel,
- entretiens individuels ou collectifs,
- observation et analyse des situations de conduite,
- analyse des constats amiables,
- supports de restitution des résultats.

6. Phases de l'intervention

Le prestataire devra préciser le découpage de l'ensemble de la prestation en plusieurs phases en précisant pour chacune d'elles : ses objectifs et les moyens mis en œuvre, sa durée, son coût en terme de journée de consultant et de mobilisation des salariés concernés, les documents produits.

7. Aspects financiers

L'objectif est de demander au prestataire la fourniture d'un devis détaillé, phase par phase, faisant apparaître les éventuelles options, les frais de déplacements et d'hébergement, ... ainsi que les conditions de paiement : versement à la signature du contrat et échéances ultérieures, avec solde à l'issue de l'intervention.

8. Compétences du prestataire

Ce chapitre a pour objectif d'obtenir un minimum de garanties en demandant au prestataire de :

- justifier les compétences des intervenants prévus pour l'action,
- vous donner des références d'actions similaires menées dans d'autres entreprises.

9. Procédure de traitement des réponses

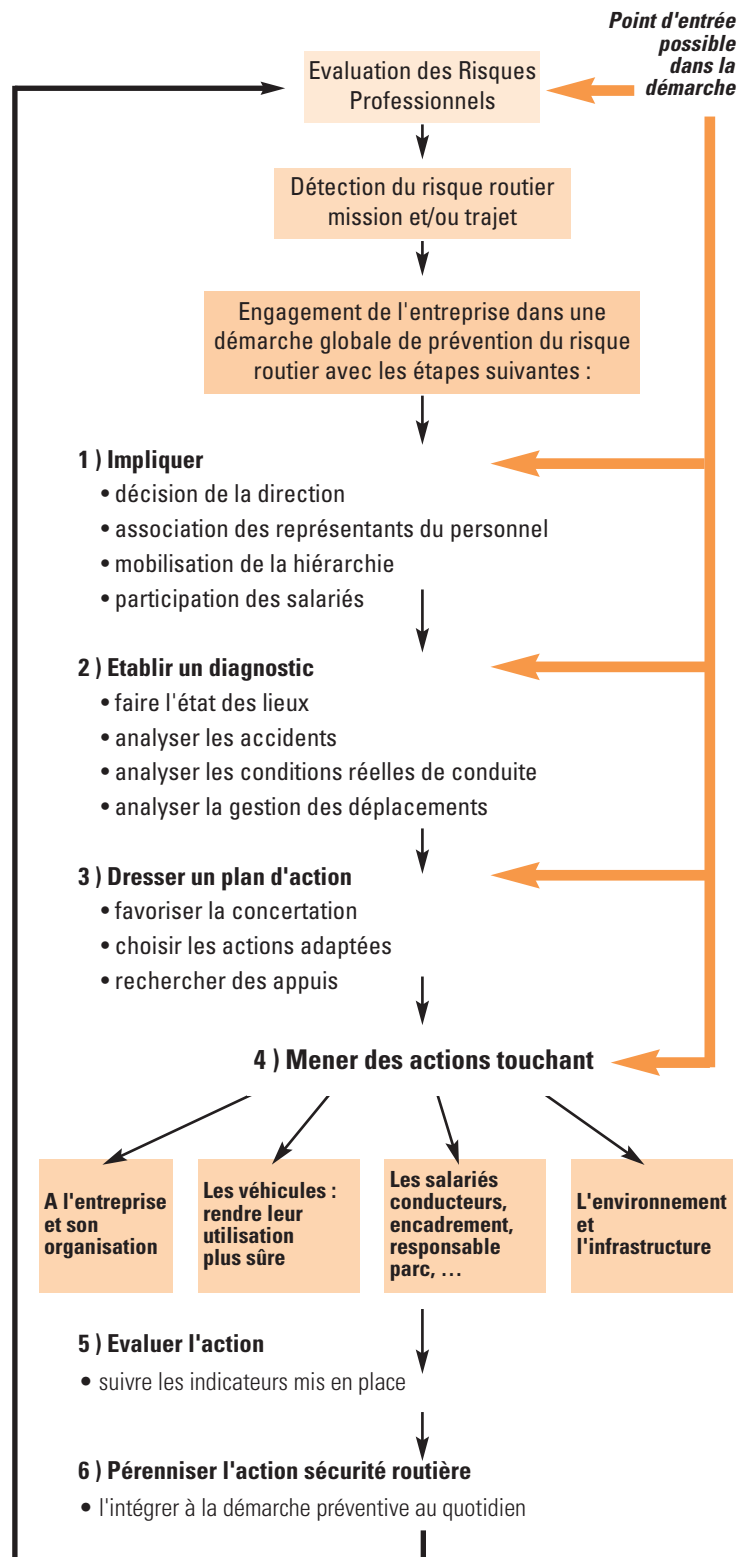
Informez les prestataires consultés de :

- la date limite de remise des réponses,
- les critères de choix du prestataire : modalités, délais de confirmation de la décision, ...

En annexe 2 vous trouverez un exemple de tableau d'analyse des réponses aux différentes offres des prestataires.

ANNEXE 1

Principe de la démarche de prévention dans laquelle le risque routier doit s'intégrer



ANNEXE 2

Tableau d'analyse des réponses aux différentes offres des prestataires

| PROPOSITION | Prestataire N° 1 | Prestataire N° 2 | Prestataire N° 3 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Compréhension claire et exacte du problème | | | |
| Prise en compte des objectifs de l'action | | | |
| Description des étapes de la démarche (méthodologie, contenu) | | | |
| Méthodes et outils proposés | | | |
| Type de collaboration proposée, implication demandée | | | |
| Degré de personnalisation de la réponse en fonction des éléments fournis | | | |
| Niveau de précision donné dans la réponse | | | |
| Clarté de la proposition | | | |
| Références et expériences de l'organisme | | | |
| Connaissance de l'activité de l'entreprise | | | |
| Coût | | | |
| TOTAL DE POINTS POSITIFS | | | |